

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD123

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.